



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 30/11/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 29 novembre 2010
D - 20100656

Aujourd'hui Lundi 29 novembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(sauf de 17h10 à 18h15)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN (préside de 17h10 à 18h15), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Josy REIFFERS, M. Jean Marc GAUZERE, M. Joël SOLARI, Mme Sylvie CAZES, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean-Michel PEREZ,

Stationnement sur la voie publique. Stationnement des résidents dématérialisation et abonnement mensuel. Tarifs horaires. Modification.

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La politique de stationnement sur voirie de la Ville de Bordeaux concerne :

- les résidents
- le tarif horaire pour les non-résidents

1 – Les résidents

1.1 - Tarif

Pour mémoire, le tarif résident, qui était antérieurement de 1,5 € par jour a été baissé à 1 € par jour en 2004. Par ailleurs, un abonnement a été institué en 2007 ; il est de 6 € à la semaine et de 10 € à la quinzaine.

Il est proposé de compléter ce système d'abonnement par un abonnement mensuel. Celui-ci serait fixé à 15 € par mois.

Pour des raisons techniques, cette possibilité ne peut être mise en œuvre directement sur horodateur. Il est donc proposé d'ouvrir la possibilité de payer son abonnement en ligne, avec la mise au point d'une application informatique permettant d'éditer soi-même son ticket mensuel à apposer sur le pare-brise. Ce développement ne sera opérationnel que courant 2011.

Par comparaison, les tarifs d'abonnement résident d'autres grandes villes sont les suivants :

	Par jour	Par semaine	Par quinzaine	Par mois
Rennes	1 €	6 €	10 €	
Toulouse		4 €	7,50 €	
Boulogne Billancourt	1,75 €	7 €		25,5 €
Lyon	2 €	6 €		16 €
Nantes	1 €			(¹)*
Paris	0,65 €	3,25 €		

(¹)* à l'année : 165 €

Avec un tarif de 15 € par mois, Bordeaux se situerait au niveau des villes les moins chères.

1.2 – Dématérialisation des demandes de cartes

L'expérience tirée de la gestion du stationnement résident permet de simplifier quelques formalités administratives.

A compter du 1er janvier 2011 il sera possible de commander en ligne, via Bordeaux.fr, les cartes résidents et le macaron correspondant. Les documents administratifs pourront notamment être joints sous une forme dématérialisée.

Les macarons seront dès lors remis instantanément au bureau d'accueil ou le cas échéant dans les mairies annexes. En 2012 les cartes résidents et les macarons pourront être renouvelés directement dans les mairies annexes où ils seront encodés sur place.

2 – Le tarif horaire pour les non-résidents

Les tarifs actuels remontent à 2004, inchangés depuis. Le tarif est de 2 € de l'heure dans le centre (secteur A), et de 1,5 € de l'heure en périphérie du centre (secteur B), avec un maximum de 2 heures.

Depuis 2007, le paiement peut être effectué par tranche horaire :

- dans le centre, il est de 1 € par tranche de 30 minutes
- en périphérie, il est de 0,5 € par tranche de 20 minutes

Toute actualisation des tarifs ne peut se faire que par saut relativement important (+ 0,20 € soit + 10 %) compte tenu des pièces qui peuvent être prises par les horodateurs. C'est la raison pour laquelle aucune revalorisation n'est intervenue depuis 2004, contrairement aux autres tarifs publics.

Je vous propose de fixer un tarif de 2,20 € pour le secteur A et de 1,70 € pour le secteur B (revalorisation équivalente à une augmentation de 2% par an depuis 6 ans).

En parallèle, les tarifs des parcs de stationnement en ouvrage ont pour la plupart sensiblement évolué depuis 2004. Quelques exemples (pour 1 heure) :

	2005	2010
Saint Christoly	1,80 €	2,20 €
République	1,80 €	2,20 €
Bourse Jean Jaurès	1,80 €	2,20 €
Cité Mondiale	1,40 €	2,20 €
Capucins	1,70 €	1,70 €
Victoire	1,40 €	1,80 €
Salinières	1,80 €	1,80 €

L'actualisation des tarifs de stationnement sur voirie serait ainsi cohérente avec les objectifs du Plan de Déplacement Urbain, qui encourage un stationnement en surface plus onéreux qu'en ouvrage, et donc tournant plus rapidement.

Je vous prie d'en délibérer.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 novembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Michel DUCHENE
Adjoint au Maire

